

## CONCEPTION D'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES AU REGARD DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES



1 journée (7h), **le mardi 1er juillet 2025**, en **présentiel**, dans les locaux du CRITT Agro-Alimentaire La Rochelle



Accessible à tous les profils

## LA MÉTHODE ET LES MOYENS PÉDAGOGIQUES .

- Présentation
- De nombreux exemples et sessions questions/réponses



Support de formation remis aux participants, exercices et solutions

Les participants sont invités à envoyer leurs exemples d'étiquetage

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement, certificat de réalisation, questionnaire de satisfaction.

Moyens d'évaluation des connaissances : recueil des besoins, QCM AVANT et APRÈS formation, exercices et cas pratiques. Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs pédagogiques.



Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation.

• Contact: c.jeannic@crittiaa.com | 05 46 44 84 75.

#### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre et appliquer le Règlement INCO
- Valider la présence et l'exactitude des mentions obligatoires d'étiquetage sur un emballage
- Connaître le cadre réglementaire pour l'utilisation des mentions facultatives

#### INTERVENANTE



Lucile ROYER
Conseillère Technologique Réglementation et Nutrition



# LE PROGRAMME DE LA FORMATION

#### Accueil et introduction

- Présentation des objectifs de la formation
- Tour de table des participants

### 09H00 12H30

#### Les dispositions réglementaires sur l'étiquetage

- Organisation de la règlementation
- Exigences et définitions principales du Règlement INCO
- La liste des mentions obligatoires du Règlement INCO

Cas d'étude : analyse d'étiquetages et création d'une check list

- Les règles de présentation des mentions obligatoires INCO
- Quelques autres mentions obligatoires de l'étiquetage hors INCO

Questions / réponses / échanges sur exemples

🗐 Impact sur la check list





#### **FIL ROUGE**

création d'une checklist de vérification des mentions d'étiquetage

## 12H30 13H30

Pause déjeuner

#### Les mentions obligatoires « INCO » (suite)

- Focus dénomination de vente
- Focus liste d'ingrédients
- Focus origine

13H30 17H00 Questions / réponses / échanges sur exemples (\*\*\*)?



🗐 Impact sur la check list

#### Les mentions facultatives

• Cadre réglementaire lié aux pratiques loyales sur les mentions facultatives

Cas concrets : produits concurrents et d'étiquettes de l'entreprise





# LES PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

• Aucun prérequis

**Inscription** <u>en ligne</u>

#### **Conditions d'annulation:**

Pour toute inscription annulée après le 17/06/2025, la totalité des frais sera due au CRITT Agro-Alimentaire.

Le CRITT se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif n'est pas suffisant, au plus tard une semaine avant le début de la formation

L'inscription à la formation sera définitive après signature de la convention de formation personnalisée et réception du paiement.

#### **LES TARIFS**

### **ADHÉRENT CRITT:**

600 € HT / participant (720 € TTC, TVA 20%)

**NON ADHÉRENT CRITT:** 800 € HT / participant (960 € TTC, TVA 20%)

Repas et documentation compris

Règlement par virement :

RIB: 30047 14132 00022508201 79 | IBAN: FR7630047141320002250820179 | BIC: CMCIFRPP

CIC Charente-Maritime Entreprises

Cette action est susceptible d'être prise en charge dans le cadre de vos fonds de formation. Contactez directement votre OPCO.

#### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

#### Contact pédagogique

Lucile ROYER I.royer@crittiaa.com 06 30 49 61 80

## Contact administratif

Cindy TALONNEAU c.talonneau@crittiaa.com 05 46 44 84 75





N° organisme de formation : 75 1702 534 17

N° Qualiopi: 2101324.1 1 rue Marie-Aline DUSSEAU ZA Technocéan - Chef de Baie 17 000 LA ROCHELLE 05 46 44 84 75 www.crittiaa.com